



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travailleurs frontaliers

Question écrite n° 26408

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les difficultés auxquelles peuvent se heurter des salariés qui ayant travaillé dès 14 ans, en France, ont atteint le nombre de trimestres autorisant leur départ en retraite sans avoir pour autant 60 ans. En effet, lorsque ces salariés ont eu un emploi de transfrontalier en Belgique et ont cotisé parfois plusieurs années dans ce cadre, ils ne peuvent pas obtenir d'accord de départ en préretraite de la part de l'office national belge des pensions. Il lui demande de lui faire connaître à quelles règles obéissent ces questions et s'il existe un accord entre la France et la Belgique permettant de répondre à ces situations.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26408

Rubrique : Frontaliers

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5530

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)